

■ **Fondation en faveur du personnel de l'Association**

La Branche, à Savigny (FOSC du 25.10.2001, p. 8356). Statuts modifiés le 10 mars 2003 (décision du Département des institutions et des relations extérieures). Nouveau but: pourvoir une aide financière aux rentiers déjà bénéficiaire d'un soutien financier de l'association La Branche; l'aide est apportée aux membres qui en ont momentanément ou durablement besoin à cause du manque ou de l'insuffisance de couverture en cas de maladie ou accident, ou qui se trouvent dans une situation d'urgence exceptionnelle.

Journal no 2807 du 18.03.2003
(00917238 / CH-550.0.108.460-5)